

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON MARCH 4TH 2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, lundi le 4 mars 2024 à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday, Mars 4th, 2024 at 07:30 p.m. at the Town Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville

The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Gerald Beaudoin, maire;
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/councillor n°2;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3,
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5;

Est absent de cette réunion/Is absent from this meeting :

Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville

Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, M. Gerald Beaudoin, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 07:30 p.m., Mr. Gerald Beaudoin president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2024-03-063

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

TO ADOPT the agenda as tabled and, consequently, it remains open to any modification.

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à poser leur question/ Citizens present in the room are invited to ask their questions.

2024-03-064

3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membre du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF FEBRUARY 5, 2024

WHEREAS Councillors have individually read the minutes of the regular meeting held on February 5, 2024;

WHEREAS Councillors waive the reading of the minutes;

It is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO ADOPT the minutes of the regular meeting of February 5, 2024.

ADOPTED

2024-03-065

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 4 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 février 2024;

Total des chèques	137 813.66\$
Total des déboursés ou incompressibles	2 450.92\$
Total des achats à payer	11 680.17\$
Total des salaires - Élus	6 925.74\$
Total des salaires - Administration	13 003.26\$
Total	171 873.75\$

Conséquemment, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID-MARCH 4TH , 2024

WHEREAS council acknowledges the list of accounts paid in accordance with the incompressible expenses, the delegation of authorization to the Director General and Clerk-Treasurer, and the authorization to pay accounts pertaining to decisions taken at the regular meeting of February 5th, 2024;

Total des cheques	137 813.66\$
Total disbursements or incompressibles	2 450.92\$
Total purchases payable	11 680.17\$
Total des salaries – Elected Officials	6 925.74\$
Total des salaries - Administration	13 003.26\$
Total	171 873.75\$

**Consequently, it is moved by
Seconded by
And unanimously carried by the councillors**

TO ADOPT the list of accounts payable and authorize their payment.

ADOPTED

5A- RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA MRC DE FÉVRIER 2024

Monsieur Gerald Beaudoin, maire, résume la séance régionale de la MRC du mois de février 2024.

5A – MINUTES OF THE DECEMBER MRC REGIONAL COUNCIL MEETING – FEBRUARY 2024

Mayor Gerald Beaudoin summarizes the February 2024 MRC regional meeting.

2024-03-066

05B – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'année financière 2023, produit par Mme Chantal Moniqui, CPA auditrice, CA de BCGO s.e.n.c.r.l.

5B – FILING OF THE FINANCIAL STATEMENTS AND AUDITOR'S REPORT

Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, tables the financial statements and the auditor's report for the 2023 fiscal year, produced by Mrs. Chantal Moniqui, CPA auditor, CA of BCGO s.e.n.c.r.l.

2024-03-067

05C – DÉPÔT ET CONSULTATION – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2024, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands transmettait à la municipalité du Canton de Havelock son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 à des fins de consultation;

CONIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'APPROUVER le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 tel que soumis par le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

ADOPTÉE

5C – FILING AND CONSULTATION - THREE-YEAR BUILDING ALLOCATION AND DESTINATION PLAN 2024-2027 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

WHEREAS on January 30, 2024, the Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands submitted to the Municipality of the Township of Havelock its draft three-year plan of allocation and destination of immovables 2024-2027 for consultation purposes;

WHEREAS the members of Council have taken cognizance of this subject;

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO APPROVE the draft three-year plan of allocation and destination of buildings 2024-2027 as submitted by the Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands.

ADOPTED

2024-03-068

5D – RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE DE TYPE « CONTENTIEUX »

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. propose un renouvellement de l'offre de service juridique de type « contentieux » pour la période du 1^{er} octobre 2023 ou 30 septembre 2024 au coût mensuel de 200.00\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT l'offre de service comprend toutes les communications téléphoniques, toute opinion verbale et confirmation écrite, la vérification des actes ou résolution, perceptions de taxes municipales impayées, etc. avec un représentant de la municipalité, qu'il s'agisse du directeur général, du maire ou de l'un de vos officiers ;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE RENOUELER l'offre de services juridique de type « contentieux » avec DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. ;
ET ACCOMPAGNER le renouvellement d'une lettre concernant les délais de réponse.

ADOPTÉE

5D – RENEWAL OF THE "LITIGATION" LEGAL SERVICES OFFER

WHEREAS DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. is proposing to renew its offer of legal services for the period of October 1st, 2023 or September 30, 2024 at a monthly cost of \$200.00 plus applicable taxes;

WHEREAS the offer of service includes all telephone communications, all verbal opinions and written confirmation, verification of deeds or resolutions, collection of unpaid municipal taxes, etc. with a representative of the municipality, whether it be the general manager, the mayor or one of your officers;

It is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO RENEW the offer of "litigation" legal services with DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. ;
AND TO ACCOMPANY the renewal with a letter concerning response times.

ADOPTED

2024-03-069

05E-SERVICES DE L'ARCHIVISTE DE LA MRC POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Havelock souhaite obtenir les services de l'archiviste de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour une période de 5 semaines en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services de l'archiviste afin de mettre de l'ordre dans les dossiers courants et appliquer le calendrier de conservation des archives **ET QUE** les services de l'archiviste sont indispensables pour ordonner la gestion quotidienne de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer la demande auprès de la MRC du Haut-St-Laurent pour obtenir les services de l'archiviste pour une durée de 5 semaines en 2025 **ET DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

05E- SERVICES OF THE MRC ARCHIVIST FOR 2025

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock wishes to obtain the services of the archivist of the MRC du Haut-Saint-Laurent for a period of 5 weeks in 2025;

WHEREAS the Municipality wishes to obtain the services of the archivist in order to put its current files in order and apply the archival retention schedule **AND WHEREAS** the services of the archivist are indispensable to the orderly day-to-day management of the Municipality.

It is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the General Director to apply to the MRC du Haut-St-Laurent for the services of the archivist for a period of 5 weeks in 2025 **AND TO TRANSMIT** a copy of this resolution to the MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTED

5F- OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION DE CONFORMITÉ DE LA RAMPE D'ACCÈS DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce sujet n'a pas reçu de proposition.

5F – OFFER OF SERVICE - CONFORMITY ASSESSMENT OF TOWN HALL ACCESS RAMP

This subject did not receive a proposal.

2024-03-070

5G- AUTORISATION DE PARTICIPATION À UN WEBINAIRE POUR GREGG EDWARDS – AMÉLIORER VOS COMMUNICATIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE Formations FQM offre une formation en webinaire : Améliorer vos communications municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Gregg Edwards souhaite suivre cette formation webinaire qui est au coût de \$99.00;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Michael Allen
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER Gregg Edwards, conseiller, à suivre la formation webinaire;

ET QUE les frais soit déboursés par la municipalité.

ADOPTÉE

5G – AUTHORIZATION FOR GREGG EDWARDS TO PARTICIPATE IN A WEBINAR - IMPROVE YOUR MUNICIPAL COMMUNICATIONS

WHEREAS Formations FQM offers a webinar training program: Améliorer vos communications municipales;

WHEREAS Councillor Gregg Edwards wishes to take this webinar training at a cost of \$99.00;

It is proposed by Hélène Lavallée

Seconded by Michael Allen

And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE Councillor Gregg Edwards to take the webinar training;

AND THAT the costs be paid by the municipality.

ADOPTED

2024-03-071

5H- TRANSMISSION DE LA LISTE OFFICIELLE – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la liste préliminaire préparée et déposé au conseil municipal le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2024-02-049 demandant qu'un dernier avis, sous forme de courrier recommandé, soit expédié aux personnes ayant un arrrages de taxes municipales figurant sur la liste préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE dans cet avis, la municipalité laisse jusqu'au 1^{er} mars 2024 pour payer les arrrages sans quoi leur dossier sera sur la liste officielle à transmettre à la MRC du Haut St-Laurent afin de procéder à la vente pour non-paiement de taxes. Cette liste sera transmise au plus tard le 18 mars 2024 à la MRC, ce qui laisse un période supplémentaire pour payer les arrrages et intérêts dus directement à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal indiquant la procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC du Haut-St-Laurent en indiquant les renseignements suivants :

- Les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour la taxes municipales ou scolaire;
- La désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- La somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fin municipales ou scolaires;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la greffière-trésorière à préparer la liste officielle des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'auront pas été payées;

D'ENVOYER un avis de vente pour non-paiement de taxes par courrier recommandé aux propriétaires dont les immeubles figurent sur la Liste officielle de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes.

D'AUTORISER l'envoi de cette liste officielle à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour défaut de paiement de taxes au plus tard le 18 mars 2024 **ET DE NOMMER** la directrice générale et/ou le maire à agir au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur.

ADOPTÉE

5H – TRANSMISSION OF THE OFFICIAL LIST - SALE OF IMMOVABLES FOR NON-PAYMENT OF MUNICIPAL TAXES

WHEREAS the preliminary list prepared and submitted to the Municipal Council on February 2, 2009;

WHEREAS resolution no. 2024-02-049 requesting that a final notice, in the form of registered mail, be sent to persons in arrears of municipal taxes appearing on the preliminary list;

WHEREAS in this notice, the municipality gives until March¹, 2024 to pay the arrears, failing which their file will be on the official list to be forwarded to the MRC du Haut St-Laurent in order to proceed with the tax sale. This list will be sent to the MRC no later than March 18, 2024, leaving an additional period to pay the arrears and interest owed directly to the municipality;

WHEREAS article 1023 of the Municipal Code, indicating the procedure prescribed by law to proceed with the sale of immovables for non-payment of taxes, requires that the municipal council adopt a resolution authorizing the sale by the MRC du Haut-St-Laurent, indicating the following information:

- Names and titles of all persons indebted for municipal or school taxes;
- The designation of any property subject to payment of municipal or school taxes;
- The total amount of taxes affecting these properties, for municipal or school purposes;

It is proposed by Gregg Edwards

Seconded by Lori Sutton-Carroll

And unanimously carried by the councillors present

TO MANDATE the Clerk-Treasurer to prepare the official list of properties on which taxes have not been paid;

TO SEND a notice of sale for non-payment of taxes by registered mail to the owners whose immovables appear on the official list of immovables for sale for non-payment of taxes.

TO AUTHORIZE the sending of this official list to the MRC du Haut-Saint-Laurent for non-payment of taxes no later than March 18, 2024 **AND TO APPOINT** the Director General and/or the Mayor to act on behalf of the municipality if there are no takers.

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les derniers rapports reçus du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford dans le cadre de l'entente de service de sécurité incendie 2021-2025.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

The General Manager and Clerk-Treasurer files the latest reports received from the Township of Hemmingford Fire Safety Department as part of the 2021-2025 fire safety service agreement.

2024-03-072

6B –MANDAT DE PRÉVENTION INCENDIE 2025

ATTENDU QUE la résolution no. 2024-02-053 octroi le mandat de prévention incendie pour l'année 2024 à monsieur Vincent Gilles Courtemanche;

ATTENDU QUE pour bénéficier des mêmes tarifs que 2023, le conseil municipal doit également octroyer le contre de prévention incendie pour l'année 2025. En l'absence du contrat de 2025, une augmentation de 5% sera appliquée au tarif de 2023;

**En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE MANDATER monsieur Vincent Gilles Courtemanche, Technicien en prévention incendies du CCESI (Centre conseil en sécurité incendie) à effectuer la prévention incendie pour 2025, soit tous les immeubles restants de la liste suite à la prévention de 2024, en concordance avec l'entente de service en sécurité incendie du Canton de Hemmingford 2021-2025 révisée.

ADOPTÉE

6B – FIRE PREVENTION MANDATE 2025

WHEREAS resolution no. 2024-02-053 grants the fire prevention mandate for the year 2024 to Mr. Vincent Gilles Courtemanche;

WHEREAS in order to benefit from the same rates as 2023, the municipal council must also award the fire prevention contract for the year 2025. In the absence of the 2025 contract, a 5% increase will be applied to the 2023 rate;

**Therefore, it is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the councillors present**

TO MANDATE Mr. Vincent Gilles Courtemanche, Fire Prevention Technician of the CCESI (Centre conseil en sécurité incendie) to carry out fire prevention for 2025, i.e. all buildings remaining on the list following prevention for 2024, in accordance with the revised fire safety service agreement for the Township of Hemmingford 2021-2025.

ADOPTED

2024-03-073

6C-SERVICE ANIMALIER-MANDAT POU 2024

CONSIDÉRANT QUE la prestataire de service n'a pas encore soumis son rapport d'activités pour l'année 2023 ;

**Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

DE REPORTER ce sujet à une séance subséquente.

ADOPTÉE

6C – SERVICE ANIMALIER-MANDAT POU 2024

WHEREAS the service provider has not yet submitted its activity report for the year 2023;

**Therefore, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present**

TO DEFER this item to a subsequent meeting.

ADOPTED

2024-03-074

6D –ACCIDENT DE VÉHICULE MOTEUR

CONSIDÉRANT QUE les 3 dossiers d'accident suivants ont été remis aux avocats :

- 40099-220217-001, facture : 202204613 - \$3 600.00
- 40099-220222-006, facture : 202204612 - \$3 600.00
- 40099-221022-003, facture : 202204948 - \$3 600.00

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont toujours sans réponse et que la municipalité doit prouver la nécessité de l'intervention du service de sécurité incendie si nous portons ces réclamations à la Cour municipale;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE TRANSFÉRER les factures 202204613, 202204612 et 202204948 dans les mauvaises créances.

ADOPTÉE

6D – MOTOR VEHICLE ACCIDENT - RECOVERY MANDATE

WHEREAS the following 3 accident files have been submitted to the lawyers:

- 40099-220217-001, invoice: 202204613 - \$3 600.00
- 40099-220222-006, invoice: 202204612 - \$3 600.00
- 40099-221022-003, invoice: 202204948 - \$3 600.00

WHEREAS these files are still unanswered and the municipality must prove the necessity of the fire department's intervention if we take these claims to Municipal Court;

It is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the councillors present

TO TRANSFER the invoices 202204613, 202204612 and 202204948 to bad debts.

ADOPTED

2024-03-075

6E – DÉMARCHES POUR COUVERTURE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre provenant du Canton de Hemmingford concernant les services de protection contre les incendies.

6D – PROCEDURES FOR FIRE SAFETY COVERAGE

Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, submits the letter from the Township of Hemmingford concerning fire protection services.

2024-03-076

7A –MANDAT AU COMITÉ DE LA VOIRIE – ANALYSE DES BESOINS EN NETTOYAGE DE BRANCHES, BORDURES DE ROUTE ET FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir ses besoins pour le nettoyage de branches, bordures de routes et fossés;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER le comité de la voirie pour analyser les besoins de nettoyage de branches, bordures de routes et de fossés sur le territoire et de remettre un rapport détaillé de leur analyse;

D'AUTORISER que le kilométrage effectué par le comité de la voirie dans le cadre du mandat de la présente résolution soit remboursé en déposant une demande de remboursement du kilométrage à la direction générale.

ADOPTÉE

7A – MANDATE TO THE ROAD COMMITTEE - ANALYSIS OF NEEDS FOR CLEANING BRANCHES, ROADSIDES AND DITCHES

WHEREAS the Municipality must establish its needs for the cleaning of branches, road edges and ditches;

Therefore, it is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the councillors present

TO MANDATE the road committee to analyze the needs for cleaning branches, curbs and ditches on the territory and to submit a detailed report of their analysis;
TO AUTHORIZE the road committee to be reimbursed for mileage incurred in connection with the mandate of this resolution by filing a mileage reimbursement claim with the general manager.

ADOPTED

2024-03-077

7B –ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-09-244 -OCTROI D'UN CONTRAT À DASSYLOI

CONSIDÉRANT QUE DASSYLOI n'a pu effectuer les travaux à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réévaluer les besoins de la municipalité au sujet des besoin en nettoyage de fossé et ponceaux;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ABROGER la résolution mandatant DASSYLOI à effectuer le nettoyage de ponceaux transversaux sur le chemin Covey Hill.
D'INFORMER la compagnie de la présente résolution.

ADOPTÉE

7B- REPEAL OF RESOLUTION 2023-09-244 -AWARD OF CONTRACT TO DASSYLOI

WHEREAS DASSYLOI was unable to carry out the work in the fall of 2023;

WHEREAS the municipal council wishes to reassess the municipality's needs in terms of ditch and culvert cleaning;

Therefore, it is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

TO REPEAL the resolution mandating DASSYLOI to clean the cross culverts on Covey Hill Road.
TO INFORM the company of this resolution.

ADOPTED

2024-03-078

7C –MANDAT AU COMITÉ DE LA VOIRIE – ANALYSE DES BESOINS EN SIGNALISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir ses besoins en signalisation sur ses chemins municipaux;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER le comité de la voirie pour effectuer l'analyse des besoins en signalisation sur tous les chemins municipaux et de soumettre un rapport détaillé de leur analyse;

D'AUTORISER que le kilométrage effectué par le comité de la voirie dans le cadre du mandat de la présente résolution soit remboursé en déposant une demande de remboursement du kilométrage à la direction générale.

ADOPTÉE

7C – MANDATE TO THE ROADS COMMITTEE - ANALYSIS OF MUNICIPAL ROAD SIGNAGE NEEDS

WHEREAS the Municipality must determine its signage needs on its municipal roads;

Therefore, it is proposed by

Seconded by

And unanimously carried by the councillors present

TO MANDATE the Roads Committee to conduct a needs analysis for signage on all municipal roads and to submit a detailed report of their analysis;

TO AUTHORIZE the road committee to be reimbursed for mileage incurred in carrying out the mandate of this resolution by submitting a mileage reimbursement claim to the General Manager.

ADOPTED

2024-03-079

7D –RÉSOLUTION D'INTÉRÊT POUR EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 203 AVEC LE MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mentionner son intérêt pour le déneigement d'un tronçon de la route 203 au ministère du Transport et de la Mobilité Durable (MTMD)

Il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Hélène Lavallée

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité pour le déneigement du tronçon de la route 203 situé entre l'intersection de la 202 et la douane.

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au MTMD.

ADOPTÉE

7C – RESOLUTION OF INTEREST IN CLEARING A SECTION OF ROUTE 203 WITH THE MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

WHEREAS the Municipal Council wishes to express its interest in clearing a section of Route 203 with the Ministère du Transport et de la Mobilité Durable (MTMD);

Therefore, it is proposed by Gregg Edwards

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by the councillors present

TO DECLARE the municipality's interest in clearing snow from the section of route 203 located between the intersection of route 202 and customs.

TO SEND a copy of this resolution to MTMD.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR FÉVRIER 2024

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de février 2024.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – FEBRUARY 2024

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's

activity report for the month of February 2024.

2024-03-080

08B- RATIFICATION DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE monsieur Danny Boileau, membre du CCU, dûment nommé par la résolution no. 2022-06-167, remet sa démission;

ATTENDU QU'en vertu du règlement no. 254 Constituant un comité consultatif d'urbanisme, les mandats des membres sont d'une durée de 2 ans et il se termine en juin 2024.

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER la démission de Danny Boileau du CCU;
DE FAIRE la promotion du siège vacant pour trouver un nouveau membre.

ADOPTÉE

08B- RATIFICATION OF THE RESIGNATION OF A MEMBER OF THE URBAN PLANNING ADVISORY COMMITTEE (CCU)

WHEREAS Mr. Danny Boileau, member of the CCU, duly appointed by resolution no. 2022-06-167, has tendered his resignation;

WHEREAS under by-law no. 254 Constituting a Planning Advisory Committee, the members' mandates are for a period of 2 years, ending in June 2024.

Therefore, it is proposed by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO RATIFY Danny Boileau's resignation from the CCU;
TO PROMOTE the vacant seat to find a new member.

ADOPTED

2024-03-081

08C- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 251-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 251 de la Municipalité du Canton de Havelock est entré en vigueur le 14 juin 2007;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Havelock juge opportun de modifier ledit Règlement de zonage numéro 251 afin d'apporter des modifications quant à la superficie maximale permise et hauteur totale permise des bâtiments accessoires de type « garage » dans la classe d'usage « Habitation »;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Havelock souhaite rectifier les dispositions concernant le remisage des véhicules de type « remorques »;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Havelock souhaite bonifier la terminologie du terme « Garage privé »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance ordinaire tenue par le conseil le 14 août 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement 251-15 a été adopté lors cette même séance ordinaire, soit le 14 août 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue à l'hôtel de ville de Havelock le 23 août 2023 à 19h00;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement et déclare l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 251-15 soit adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08C- ADOPTION OF BY-LAW NO. 251-15 AMENDING THE ZONING BY-LAW TO MODIFY VARIOUS PROVISIONS

WHEREAS the revised Schéma d'aménagement of the MRC du Haut Saint-Laurent came into force on November 1, 2000;

WHEREAS Zoning By-law number 251 of the Municipality of the Township of Havelock came into force on June 14, 2007;

WHEREAS the Council of the Municipality of the Township of Havelock deems it appropriate to amend Zoning By-law number 251 in order to modify the maximum surface area and total height permitted for accessory buildings of the "garage" type in the "Residential" use class;

WHEREAS the Council of the Municipality of the Township of Havelock wishes to rectify the provisions concerning the storage of "trailer" type vehicles;

WHEREAS the Council of the Municipality of the Township of Havelock wishes to improve the terminology of the term "Private Garage";

WHEREAS a notice of motion was given at a regular meeting held by Council on August 14, 2023;

WHEREAS draft by-law 251-15 was adopted at the same regular meeting, on August 14, 2023;

WHEREAS a public consultation meeting on this project was held at the Havelock Town Hall on August 23, 2023 at 7:00 p.m.;

WHEREAS the second draft by-law was adopted at the regular meeting of September 5, 2023;

WHEREAS the members of the municipal council have all received a copy of the by-law and declare that they have read it;

Therefore, it is proposed by Hélène Lavallée

Seconded by Lori Sutton-Carroll

And unanimously carried by the councillors present

THAT by-law number 251-15 be adopted with the exemption of its reading.

ADOPTED

2024-03-082

12A-APPUI-DEMANDE D'AMÉLIORATION AU PROGRAMME RECIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamaska demande appui des 148 municipalités de la région administratives de la Montérégie afin d'obtenir leur appui;

CONSIDÉRANT l'analyse de la réclamation des dépenses faites Programme RECIM concernant la construction du Pavillon communautaire faite par la municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT les ajustements faits pour les directives de changement relatifs aux point 12 et 13 du protocole d'entente et selon le guide du programme au point 5 à 50% de leur coût, et ce, même si le montant maximal admissible de la subvention n'a pas été atteint;

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité du Canton de Havelock appui la municipalité de Yamaska dans sa démarche de demander au ministre des Affaires municipales de revoir les points 12 et 13 relatifs aux modifications des travaux (directives de changement) prévu à l'annexe A et le point 5 du guide du programme et d'Accorder l'aide à 100% comme coûts admissibles si le montant maximal de la subvention n'est pas atteint.

ADOPTÉE

12A-SUPPORT-REQUEST FOR AN IMPROVEMENT TO THE RECIM PROGRAM

WHEREAS the Municipality of Yamaska is requesting support from the 148 municipalities in the Montérégie administrative region;

WHEREAS the municipality of Yamaska has analyzed the RECIM program claim for the construction of the Community Pavilion;

WHEREAS the adjustments made for the change directives relating to points 12 and 13 of the memorandum of understanding and according to the program guide at point 5 at 50% of their cost, even if the maximum eligible amount of the grant has not been reached;

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

THAT the Municipality of the Township of Havelock support the Municipality of Yamaska in its request to the Minister of Municipal Affairs to review points 12 and 13 relating to work modifications (change directives) provided for in Appendix A and point 5 of the program guide and to grant assistance at 100% of eligible costs if the maximum grant amount is not reached.

ADOPTED

2024-03-083

12B-HOPITAL RIVIÈRE-ROUGE- OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20H ET 8H – DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de Ville de Rivière-Rouge et d'une demande de contribution financière de notre choix :

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

CONSIDÉRANT les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récolté plus de 8 500 signatures;

CONSIDÉRANT la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1er février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

CONSIDÉRANT que malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT que de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT que, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL;

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'oeuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

CONSIDÉRANT que malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service

d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

CONSIDÉRANT que l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;
2 de 3

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de

contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité du Canton de Havelock appui la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches.

ADOPTÉE

Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2024-03-084

12C-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INVITATION AU GALA DES FRONTALIERS ACTIFS-ÉCOLE SECONDAIRE ARTHUR-PIGEON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du gala des Frontaliers actifs de l'École secondaire Arthur-Pigeon 2024;

CONSIDÉRANT QUE 4 élèves proviennent du Canton de Havelock dont un élève qui recevra un prix prestige;

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER une aide financière de 250.00\$
ET D'AUTORISER Vivianne Bleau à participer à l'événement comme représentante de la municipalité du Canton de Havelock.

ADOPTÉE

12A- REQUEST FOR FINANCIAL ASSISTANCE - INVITATION TO THE GALA DES FRONTALIERS ACTIFS - ARTHUR-PIGEON HIGH SCHOOL

WHEREAS the municipality has received a request for financial assistance for the Gala des Frontaliers actifs at Arthur Pigeon High School 2024;

WHEREAS 4 students are from the Township of Havelock, including one student who will receive a prestige prize;

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO GRANT financial assistance in the amount of \$250.00
AND TO AUTHORIZE Vivianne Bleau to attend the event as representative of the Township of Havelock.

ADOPTED

2024-03-085

12D-HAVELOCK MUSIC MADDNESS 2024 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de Music Maddness Committee, Kevin Bickes, directeur artistique;

CONSIDÉRANT QUE le group lance la première édition de « Havelock Music Maddness », en espérant que cet événement à but non-lucratif devienne un événement annuel;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en lumière les talents de la région et plusieurs autres; **QUE** l'événement se déroulera sur le site de la Foire de Havelock, le 20 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel événement implique des coûts tels que la location du terrain, coûts de publicité, l'embauche de musiciens, permis, etc.

CONSIDÉRANT QUE le comité consent à soumettre toute la documentation nécessaire pour démontrer toutes les dépenses et profits de l'événement; **QUE** les profits seront déposés dans un compte de banque qui servira à financer le(s) événement(s) de(s) année(s) subséquente(s); **QUE** s'il n'y a pas de future édition de Havelock Music Maddness, les profits seront remis à une œuvre de charité ou à la Municipalité du Canton de Havelock;

Il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER une aide financière de \$750.00 pour la première édition du « Havelock Music Maddness ».

ADOPTÉE

12A- HAVELOCK MUSIC MADDNESS 2024 - REQUEST FOR FINANCIAL CONTRIBUTION

WHEREAS the Municipality has received a request for a financial contribution from the Music Madness Committee, Kevin Bickes, Artistic Director;

WHEREAS the group is launching the first edition of "Havelock Music Madness", hoping that this non-profit event will become an annual event;

WHEREAS this event will showcase the talents of the region and many others;

WHEREAS the event will take place on the site of the Havelock Fair, on July 20, 2024;

WHEREAS holding such an event involves costs such as site rental, advertising costs, hiring musicians, permits, etc.

WHEREAS the committee agrees to submit all necessary documentation to show all expenses and profits of the event; THAT the profits will be deposited in a bank account which will be used to finance the event(s) of subsequent year(s); THAT if there is no future edition of Havelock Music Madness, the profits will be donated to charity or to the Municipality of the Township of Havelock;

It is moved by Michael Allen
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present

TO GRANT financial assistance in the amount of \$750.00 for the first edition of "Havelock Music Madness".

ADOPTED

2024-03-086

12E- DEMANDE D'APPUI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PROTÉGER LE MONT RIGAUD AINSI QUE LES SITES DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE ET LES ZONES DE RECHARGE DE L'ACQUIFÈRE FACE À L'ACTIVITÉ MINIÈRE-TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de 65% en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier

pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0.51% des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

CONSIDÉRANT la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

CONSIDÉRANT la demande historique de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la Loi sur les mines;

Conséquemment, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalité (FQM), à l'union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux 148 municipalités de la région administrative de la Montérégie;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina.

ADOPTÉE

Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2024-03-087

12F-GALA JEUNESSE RURALE 2024-DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le Gala reconnaissance Jeunesse rurale est un événement attendu par les jeunes de notre communauté et qui célébrera ses 13 ans d'existence;

CONSIDÉRANT QUE le Gala offre une vitrine à tous les jeunes du Haut-Saint-Laurent, âgées de 6 à 24 ans, qui ont à cœur de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, Habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture et résilience;

CONSIDÉRANT QUE le Gala de reconnaissance Jeunesse rurale organisera, le 30 mai prochain, une soirée grandiose, au cours de laquelle plusieurs jeunes pourront démontrer leurs talents et que des bourses seront offertes;

Pour ces motifs, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Michael Allen
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE REMETTRE une contribution financière de 50.00\$ pour le Gala re reconnaissance Jeunesse rurale de la Table jeunesse du Haut-Saint-Laurent, au nom du fiduciaire Maison des jeunes de Huntingdon.

ADOPTÉE

12A-REQUEST FOR CONTRIBUTION - CHATEAUGUAY VALLEY HISTORICAL SOCIETY

WHEREAS the Rural Youth Gala is an eagerly awaited event for young people in our community, celebrating its 13th anniversary;

WHEREAS the Gala provides a showcase for all young people in the Haut-Saint-Laurent region, aged 6 to 24, who are keen to demonstrate their dynamism through volunteer action, civic involvement, lifestyle habits, academic or social perseverance, commitment to the environment, arts and culture, and resilience;

WHEREAS the Gala de reconnaissance Jeunesse rurale will be holding a grandiose evening on May 30, during which many young people will be able to showcase their talents, and bursaries will be offered;

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Michael Allen
And carried unanimously by the councillors

TO MAKE a financial contribution of \$50.00 to the Table jeunesse du Haut-Saint-Laurent's Gala re reconnaissance Jeunesse rurale, on behalf of the trustee Maison des jeunes de Huntingdon.

ADOPTED

2024-03-088

12G-MARCHÉ FERMIER DE HUNTINGDON-DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Marché Fermier du Comté de Huntingdon est l'un des plus importants leviers économiques en matière d'achat local auprès de nos producteurs et artisans d'ici;

CONSIDÉRANT QUE ces points de ventes hors ferme offre la possibilité d'acheter des produits locaux directement des producteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Marché Fermier du Comté de Huntingdon a plusieurs projets d'envergure pour augmenter la visibilité du Marché dans la région, souhaite que la Municipalité participe financièrement et qu'elle poursuive la promotion du Marché localement sur nos réseaux sociaux et dans l'InfoHavelock.

En conséquence, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OFFRIR un don de 100.00\$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon et de poursuivre la promotion du Marché localement sur nos réseaux sociaux et dans l'InfoHavelock.

ADOPTÉE

12A- MARCHÉ FERMIER DE HUNTINGDON-APPLICATION FOR FINANCIAL SUPPORT

WHEREAS the Marché Fermier du Comté de Huntingdon is one of the most important economic levers for local purchases from our local producers and artisans;

WHEREAS these off-farm sales outlets offer the opportunity to purchase local products directly from producers;

WHEREAS the Marché Fermier du Comté de Huntingdon has several large-scale projects to increase the Market's visibility in the region, and would like the Municipality to participate financially and continue promoting the Market locally on our social networks and in the InfoHavelock.

Therefore, it is moved by Michael Allen

Seconded by Gregg Edwards

TO OFFER a donation of \$100.00 to the Marché Fermier du Comté de Huntingdon and to continue promoting the Marché locally on our social networks and in the InfoHavelock.

ADOPTED

2024-03-089

13A-PANIER CADEAU

Il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'achat d'un panier de fruits, avec un budget maximal de 150.00\$, à offrir à un ex-conseiller malade;

D'AUTORISER monsieur Gerald Beaudoin à procéder à la commande du panier cadeau et à sa livraison au nom du conseil municipal et de l'administration;

QUE les dépenses effectuées dans le cadre de ce mandat soient remboursées par la municipalité du Canton de Havelock suite à la réception de la demande de remboursement, coût du panier et du kilométrage, le cas échéant.

ADOPTÉE

13A- GIFT BASKET

It is moved by Hélène Lavallée

Seconded by Michael Allen

And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the purchase of a fruit basket, with a maximum budget of \$150.00, to be given to a former councillor who is ill;

TO AUTHORIZE Mr. Gerald Beaudoin to order and deliver the gift basket on behalf of the Town Council and Administration;

THAT the expenses incurred in connection with this mandate be reimbursed by the Municipality of the Township of Havelock upon receipt of the reimbursement request, including the cost of the basket and mileage, if applicable.

ADOPTED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à poser leur question/ Citizens present in the room are invited to ask their questions.

2024-03-090

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h52.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Hélène Lavallée

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 08:52 p.m.

ADOPTED

Gerald Beaudoin

Maire
Mayor

Mylène Vincent

Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Gerald Beaudoin, de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **